



LES
BANQUES D'ÉPARGNE
SCOLAIRES

J'appellerais volontiers
l'économie la seconde
providence du genre
humain.

MIRABEAU.

QUEBEC
TYPOGRAPHIE DE C. DARVEAU
82, rue de la Montagne

1887

LES

BANQUES D'ÉPARGNE

SCOLAIRES

J'appellerais volontiers
l'économie la seconde
providence du genre
humain.

MIRABEAU.

QUEBEC

TYPOGRAPHIE DE C. DARVEAU

82, rue de la Montagne

1887

Banques d'Épargne Scolaires

Donnons tout au besoin,
rien à la fantaisie :
On se soutient par l'ordre
et par l'économie.

FR. DE NEUFCHATEAU.

L'épargne est la forte
base sur laquelle re-
posent la fortune d'un
pays et la garantie des
bonnes mœurs de ses
habitants.

.....

L'amour de la patrie est inné chez
l'homme ; et chacun, selon sa position
sociale, doit tendre à être utile à son
pays : c'est un devoir, en même temps
qu'une douce satisfaction, pour tout

cœur susceptible de nobles sentiments.

Les exemples de patriotisme que nous ont légués nos aïeux formeraient peut-être la plus héroïque épopée des temps modernes. Il est difficile de songer à leurs luttes, aux actes de dévouement qu'ils accomplirent pour nous conserver le sol que nous habitons, sans se sentir pénétré d'admiration et d'enthousiasme. Aujourd'hui, grâce à leurs efforts, et à ceux des hommes remarquables qui, dans des temps plus rapprochés, ont concouru à asseoir, sur des bases solides, la nationalité canadienne-française, nous sommes heureux et libres sur le sol qui nous a vu naître.

Cependant, il nous reste un devoir à remplir : c'est celui de léguer à

notre tour, aux générations qui nous suivront, des exemples de vertus, de désintéressement et d'amour de la patrie. Mais, hâtons-nous de le dire, il ne s'agit plus maintenant de protéger nos foyers à coups d'arquebuse, d'abandonner des parents, une femme et des enfants pour courir défendre nos frontières menacées ; non, mais il faut travailler avec zèle à notre progrès comme peuple ; la vigilance et le patriotisme sont encore nécessaires pour écarter les obstacles qui nous empêcheraient de grandir et de marcher à l'égal des peuples qui nous entourent.

Il ne faut pas se faire illusion à cet endroit ; nous avons d'aimables qualités, de belles vertus, mais aussi de malheureux défauts, au nombre des-

quels notre apathie, notre indifférence même pour tout ce qui pourrait contribuer à notre avancement matériel et intellectuel, est peut-être le plus grand écueil contre lequel il nous faille réagir.

D'ailleurs quel est le peuple, actuellement, qui peut se glorifier d'être parfait ? Les âges d'or du bon vieux temps dont nous parlent les livres, s'ils ont réellement existé, semblent être à jamais disparus de la surface du globe.

Ainsi, par exemple, on nous accuse parfois de manquer de sens pratique sur les affaires de la vie. Cela tient-il de notre caractère ou de notre éducation ? probablement des deux à la fois. Raison de plus pour accueillir favorablement les idées de progrès que peuvent émettre, de temps à autre,

quelques-uns d'entre nous, quand ces idées découlent d'une source pure, et du désir d'être utiles à leurs compatriotes.

Il en est une de ces idées de progrès qui est actuellement à l'ordre du jour, et j'arrive au but que je me suis proposé en rédigeant ces quelques lignes : celui d'en dire un mot, afin de la populariser davantage. Il s'agit ici du projet de M. L. W. Sicotte, de Montréal, de fonder dans notre pays, les banques d'épargne scolaires.

*
* * *

Depuis plusieurs années, ce système de caisses d'économie fonctionne admirablement en France, et les résul-

tats obtenus sont des plus satisfaisants au point de vue de l'économie domestique et du crédit national.

Personne n'ignore les habitudes de travail, de tempérance et d'économie du peuple français. Eh bien ! c'est à l'école que les enfants qui forment aujourd'hui la présente génération, ont appris et mis en pratique les premières notions d'économie ; cela fait partie de l'éducation en France, et c'est tout simplement ces mêmes principes d'économie et de travail que M. Sicotte voudrait voir s'implanter parmi nous ; et il croit, avec raison, que l'établissement de banques d'épargne scolaires est le moyen le plus propre pour atteindre ce but.

L'organisation de ces caisses d'éco-

nomie, telle que la conçoit M. Sicotte, permettra non seulement aux enfants de faire quelques petites épargnes, mais servira à souhait, surtout dans les campagnes, les intérêts personnels des parents, qui, tout en donnant l'exemple à leurs enfants, pourront aussi avoir recours aux banques scolaires pour y placer leurs épargnes.

Avouons de suite que nous avons un grand besoin de ce remède efficace, le meilleur que l'on puisse imaginer, pour mettre un frein au luxe, aux dépenses extravagantes qui appauvrissent nos campagnes, et font prendre à tant de familles le chemin des Etats-Unis. (1) Dans les villes, les person-

(1) " Le luxe et l'intempérance ont forcé un grand nombre de Canadiens à quitter le village natal pour s'expatrier " écrivait ces jours derniers un de nos compatriotes des Etats-Unis.

nes qui veulent économiser, peuvent le faire facilement en déposant leurs épargnes, quelque minimes qu'elles soient, dans les caisses d'économie ordinaires, ou dans les caisses d'épargne postales; mais l'absence de pareils bureaux de placements dans les campagnes est la cause que l'artisan, les gens à gages, et le cultivateur qui pourraient faire si souvent de petites épargnes, gardent cette menue monnaie en leur possession, jusqu'à ce qu'une occasion se présente de la dépenser, la plupart du temps inutilement. Quant à l'occasion, elle ne manque jamais d'arriver, sous une forme ou sous une autre. Les banques d'épargne scolaires devraient donc, ici comme ailleurs, produire de bons effets, tant au point de vue financier que du progrès national.

*
* *

L'influence, de nos jours, chacun le sait, se pèse au poids de l'or ; et notre prépondérance comme peuple dans les destinées du pays, se fera sentir en proportion de notre fortune publique. Le dollar est le dieu puissant du jour, disent les Américains, et nous en voyons les effets chez nous aussi bien que chez eux. La chose ne devrait peut-être pas être ainsi ; mais enfin, c'est tellement le cas, que nous voyons toujours et partout les gens les plus riches commander, et comme on dit vulgairement, “ tenir le haut du pavé ”. La richesse donne de l'esprit même à ceux qui en sont naturellement dépourvus, et de la

considération à de véritables nullités : c'est du moins l'effet qu'elle produit aux yeux de la plupart des gens. Que voulez-vous, la nature humaine est ainsi faite ! Mais ces effets isolés et individuels que l'on remarque dans une ville ou toute localité quelconque, se produisent également dans une mesure complète, chez une nation, surtout lorsqu'elle se trouve placée dans des circonstances identiques à celles où nous nous trouvons. L'argent est le nerf du progrès. Il ne faut pas oublier que nous vivons à côté d'une race éminemment pratique et laborieuse, d'une race forte et riche, dont l'influence vraiment étonnante se fait sentir sur le monde entier. A nous de prendre les moyens les plus propres à nous faire avancer

dans la voie du progrès, si nous voulons conserver notre prestige et exercer notre part d'influence dans les conseils de la nation. Et pénétrons-nous bien de cette vérité : que nous deviendrons prospères et influents par l'économie, qui augmente l'amour du travail. C'est en inculquant ces principes chez la jeunesse, et en en faisant contracter l'habitude aux enfants, dans les écoles, que nous obtiendrons ces heureux résultats.



Sans doute que tout le monde sera convaincu de l'utilité et de l'importance même, au point de vue du bien public, de l'établissement, dans notre pays, des banques d'épargne sco-

laïres ; mais cette conviction aura-t-elle pour résultat de nous déterminer à donner de suite à ce projet tout l'encouragement nécessaire ? Nous aimons à le croire, car il y va trop de nos intérêts pour agir autrement.

Les journaux de notre district, (ceux de Montréal l'ont déjà fait) devraient populariser cette idée. Ils peuvent grandement contribuer au succès de l'entreprise, en en faisant connaître tous les avantages : ce sont les canaux naturels qui repandent au loin et partout les connaissances utiles et les idées de progrès.

Bientôt, probablement, un appel sera fait au public de souscrire au fonds capital de la nouvelle institution. Les actions sont de \$25 chacune, et par conséquent à la portée de

toutes les bourses. Les pères de famille, étant les intéressés immédiats, devraient s'associer à cette œuvre, en prenant un certain nombre d'actions, ne serait-ce qu'une seule. En y ayant un intérêt, si minime qu'il soit, ils ne manqueraient pas d'encourager leurs enfants à prendre des livrets.

Inutile d'ajouter que le corps enseignant en général devrait suivre ce mouvement avec intérêt, et le seconder par son savoir et par l'influence qu'il peut exercer en pareille occasion.

* * *

M. Sicotte, depuis quelques années, a étudié la question des banques d'épargne scolaires. L'année dernière,

il publiait, dans le but d'en favoriser l'organisation dans notre pays, quelques écrits faisant connaître le fonctionnement de ces institutions en France. Puissamment secondé par plusieurs citoyens influents de Montréal, il a obtenu une charte d'incorporation à la dernière session du Parlement Fédéral, et je suis heureux de constater que ses efforts sont à la veille d'être couronnés de succès.

Au moment où j'écris ces lignes, je lis dans un journal de Montréal :

BANQUE D'EPARGNE SCOLAIRE

“ Les directeurs provisoires de l'association des banques d'épargne scolaires se réuniront la semaine prochaine à Montréal, afin d'ouvrir une

liste de souscription destinée à recueillir des actionnaires pour la nouvelle banque. La nouvelle association a été incorporée le 2 juin dernier. La charte fixe le capital à \$200,000 au plus et à \$50,000 au moins, le bureau central devant être placé à Montréal, avec des ramifications dans toute la confédération du Canada. Il y est aussi pourvu au point suivant : dans toutes les écoles où seront établies des succursales, le professeur devra donner un cours d'économie en même temps qu'il devra recueillir les économies des élèves."

Afin de faire connaître davantage, dans notre district, tout le bien que ces banques peuvent produire, et d'engager nos capitalistes et autres personnes de bonne volonté à prêter

leurs concours à cette œuvre de progrès national, je citerai ici l'article de M. Sicotte sur cette question. Cet article, publié dans *La Minerve* le 16 Janvier 1886, a été reproduit par toute la presse de Montréal.

CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES

“ Le *Witness* de cette ville, disait dans un de ses derniers numéros de l'année qui vient de finir, que les caisses d'épargne scolaires françaises, étaient une magnifique institution qu'il serait désirable de voir introduire dans notre pays, et que notre représentant à Paris, M. Fabre, devrait voir à nous en faire connaître les avantages et le fonctionnement.

M'étant occupé depuis quelques années de ce sujet, je crois être en mesure de répondre au *Witness*, et je profite de cette occasion pour mettre le fruit de mes études devant le public, par l'intermédiaire de votre estimable journal.

Quel est d'abord leur but ?

Enseigner l'épargne comme on doit enseigner une vertu en la faisant pratiquer, enseigner l'épargne aux enfants qui sont les meilleurs agents de toute renovation sociale, suivant cette sublime politique : " Laissez venir à moi les petits enfants " ! apprendre par là aux futurs travailleurs que les petites économies répétées et bien placées, ont leur valeur, et une valeur considérable ; que l'épargne nous habitue à modérer la satisfaction de nos

besoins factices ; que c'est un exercice moral qui fortifie la volonté et que c'est aussi le moyen qui mène à la fortune les plus déshérités, comme le moyen qui sauvegarde la fortune des plus riches ; car un sou épargné peut être la graine d'un million, cela s'est vu, avant et depuis Franklin ou Laffitte ; un sou gaspillé peut ouvrir une fissure au termite qui ruinera la plus grosse maison. Dans l'intérêt de la richesse nationale et de la moralité publique, l'enseignement de la petite épargne convient donc aux enfants de toutes les classes de la société ; mais il est plus recommandable encore aux enfants pauvres ou peu aisés, qui voient chez eux plus de petits sous que de grosses pièces, et pour qui l'épargne sera un jour, le seul élé-

ment de fortune et peut-être la principale condition d'existence.

Les caisses d'épargne scolaires ont donc pour but d'habituer les enfants à l'épargne, et de les mettre en possession d'un capital qui vaut encore mieux que l'or et l'argent : *l'ordre et l'économie.*

Elles leur procurent la facilité de déposer leurs petites économies sans déplacement dans les écoles mêmes par les soins des instituteurs et institutrices.

Les élèves peuvent ainsi contracter le goût de l'épargne, éviter les dépenses factices et se former un petit pécule à l'aide de quelques sous de poche, que leurs parents laissent à leur disposition.

Un enfant de sept ans qui prendrait l'habitude d'épargner deux sous par semaine sur ce qu'on lui donne le dimanche pour ses friandises, se trouverait à sa majorité propriétaire de plus de vingt dollars.

Et voici leur fonctionnement.

L'instituteur après s'être mis d'accord avec l'administrateur de la caisse d'épargne voisine, fait connaître à ses élèves qu'il recevra leurs petites épargnes si modiques que soit la somme (mais non pas supérieure à 1 dollar) et que tout aussitôt que la somme des petits versements d'un élève aura atteint 20 cents, il en fera le dépôt à la caisse d'épargne pour le compte de cet élève qui aura un livret en son nom ; et à chaque nouveau 20 cents amassé par petits ver-

sements, ce 20 cents sera déposé à la caisse d'épargne et porté en compte sur le livret personnel de l'élève.

Au commencement de la classe du matin, une fois par semaine, à jour fixe, de préférence le mardi, l'instituteur annonce *l'exercice de l'épargne*.

L'instituteur tient un compte courant au nom de chaque élève indiquant en tête le nom de l'élève, le numéro d'ordre du premier dépôt, celui de la caisse d'épargne, les nom, prénoms, âges, lieu et date de naissance et demeure de l'élève déposant, les noms, prénoms, profession et demeure du père, ou de l'administrateur légal. Ce compte est divisé en quatre colonnes, les deux premières à gauche servant à la date et à la mention des opérations; les deux autres

servent, la première à l'inscription en détail des versements faits par l'élève, et la seconde à celle des versements opérés à la caisse d'épargne.

A la fin de chaque mois, la troisième colonne du compte (versements partiels) est additionnée; lorsqu'elle fait ressortir des sommes rondes en 20 cents, ces sommes sont distraites pour être reportées à la quatrième colonne et versées à la caisse d'épargne pour la délivrance du livret individuel de l'enfant.

Ces opérations sont constatées de la même manière sur le petit livret scolaire.

Les versements à la caisse d'épargne sont du 1er au 15 de chaque mois, et du 1er au 10 pour le mois de décembre.

A partir de cette dernière date, ces livrets doivent tous être présentés, tant à la caisse que dans les succursales, pour y faire inscrire les intérêts de l'année afférents à chacun d'eux. Ils sont immédiatement rendus.

D'ordinaire l'administration de la caisse d'épargne fournit gratis les livrets. Mais l'instituteur, quelquefois aussi, fait dresser ces cadres à la plume par les élèves mêmes, comme exercice utile d'écriture et de comptabilité.

Tel est le mécanisme de la caisse d'épargne scolaire à l'intérieur de l'école. Aussi simples et aussi faciles sont les rapports avec la grande caisse d'épargne, qui reçoit chaque mois les épargnes individuelles ayant atteint 20 cents.

L'instituteur après avoir fait ses versements à la grande caisse d'épargne, remet le livret à l'élève, qui le montre à sa famille; mais ce livret doit être rapporté à l'instituteur le jour suivant.

Quand un élève veut retirer tout ou partie de son avoir déposé à la grande caisse d'épargne, il doit obtenir l'intervention de son représentant légal, père, mère, tutrice ou tuteur, qui signe sur le livret avec l'instituteur et l'agent de la caisse d'épargne.

Quand l'élève quitte l'école, l'instituteur remet à son représentant légal le livret de la grande caisse, qu'il avertit que l'enfant a laissé l'école et que son livret a été remis à son représentant légal.

Le livret délivré par la grande caisse d'épargne à l'élève épargnant est le même que le livret délivré aux adultes et aux jeunes apprentis qui, directement, déposent leurs économies à la grande caisse d'épargne. Il convient en effet que l'élève qui par économie a fait acte viril, soit traité comme un homme et reçoive un livret d'homme. Il y a une autre considération, c'est que le but de la caisse d'épargne scolaire n'est pas seulement de faciliter à l'écolier la formation d'un pécule, le grand bienfait visé par elle, c'est d'affilier l'écolier dans la voie de l'économie de telle sorte, qu'à sa sortie de l'école, il continue tout naturellement, par suite de l'impulsion donnée, son habitude d'économie. Or, il importe beaucoup

que le livret reste le même, afin de ne pas rompre le fil qui le tient lié à la caisse d'épargne.

Pour éviter tout dérangement à l'instituteur, la caisse d'épargne envoie chercher à chaque école au moyen d'un *collecteur*, son employé cautionné, les montants à verser, les bordereaux et les livrets, et qui rapporte ensuite les livrets.

Comme on le voit par ce qui précède, il n'y a qu'à fonder la grande caisse d'épargne pour faire mettre toute la machine en opération. Je crois qu'une cinquantaine d'actionnaires à \$1,000 chacun suffiraient, ou peut-être le double, au gré du gouvernement et de la Chambre des Communes. Une charte pourrait être demandée à la prochaine session. Les

surintendants des écoles pourraient donner leurs instructions d'ici à la réouverture des classes au mois de septembre prochain. Pour stimuler le zèle des professeurs et instituteurs, des primes d'encouragement sont données par la grande caisse d'épargne et aussi par les Conseils municipaux.

Le Conseil municipal de Lyon, dans sa séance du 22 février 1874, a accordé une indemnité de 50 francs aux maîtres qui arriveraient à avoir le *cinquième* de leurs élèves présents comme possesseurs du grand livret de la caisse d'épargne et celle de 100 francs à ceux qui en présenteraient les deux tiers. Ce précieux encouragement a porté ses fruits. Les indemnités accordées aux instituteurs

pour le dernier exercice de 1880 s'élèvent à 7,650 francs répartis comme suit; savoir :

33	Instituteurs	à	100	fr.	20	dollars
87	“	à	50	“	10	“

Et les membres du Conseil administratif de la Caisse d'Épargne ont accordé 2,000 francs répartis comme suit :

3	Instituteurs	à	200	fr.	40	dollars
6	“	à	100	“	20	“
16	“	à	50	“	10	“

Les caisses d'épargne scolaires ont débuté en France en 1870 subitement, et ça été comme une traînée de poudre.

L'année dernière, au delà de 13,000 écoles ont donné leur adhésion au

projet et ont ouvert des caisses d'épargne. Le département du Nord, au 1^{er} de juillet 1879, avait 861 écoles possédant des caisses d'épargne sur 1,324 écoles, 32,460 élèves épargnants, sur 72,189, et le montant des économies enfantines était de 611,542 frs. Et cela pour un seul département !

Est-ce que ces exemples ne pourraient pas être suivis ici ?

Je sais que notre distingué surintendant de l'éducation, l'Honorable M. Ouimet, a déjà mentionné dans un de ses rapports, l'avantage qu'il y avait d'adopter les caisses d'épargne dans les écoles. Dans le temps sa proposition n'a pas été acceptée. Aujourd'hui les idées sont peut-être changées et les statistiques que je produis sont de nature à modifier des idées,

émises peut-être un peu trop à la hâte. Dans tous les cas, c'est une question à étudier, et d'après l'expérience des autres pays, les résultats n'en sont pas douteux."

L. W. SICOTTE.

* * *

Nous trouvons dans le *Petit Journal*, de Paris, une étude sur le même sujet, que je reproduirai ici à titre de renseignements.

“ A regarder de près, sans parti pris, les choses publiques, la France a quelques bonnes parties qui prouvent sa vigueur grandissante et qui montrent comment cette nation, prétendue folle, se relève cependant de

ses derniers malheurs et par des vertus vraiment viriles, par le travail, l'ordre, la vie réglée sous la sage prévoyance.

Et, ce qu'il y a de plus probant, de plus frappant, c'est que pour ce progrès nous n'avons pas eu besoin de grandes lois nouvelles, ni de grands crédits aux budgets publics.

Le peuple travailleur a tiré sa force de lui-même ; il lui a suffi que quelques hommes d'autorité morale et de compétence scientifique vinssent à lui pour se faire ses instructeurs et ses guides ; le peuple a écouté, il a compris ; et il a suivi résolument dans la véritable voie des progrès sociaux, dans cette voie heureuse et sûre, où nous notons, aujourd'hui, au cours de ces dix dernières années,

d'admirables étapes, qui nous ont avancés aux premiers rangs des peuples les plus fiers de leur forte et saine civilisation.

Il est surtout une institution qui nous a mis hors de pair : c'est la *caisse d'épargne scolaire*.

Pendant quarante ans, depuis 1834, la plupart des pays d'Europe s'étaient essayés à organiser cette nouvelle branche de l'éducation populaire ; tentatives précaires ou incertaines. Puis, en 1874, l'institution prend sa forme précise, simple comme tout ce qui doit être puissant, facile et sûre comme tout ce qui doit se propager partout.

Voici où en est cette institution en France, après douze années, à la date de janvier 1886, date du relevé.

statistique que vient de faire le ministère de l'instruction publique.

PROGRESSION TRIENNALE DES CAISSES D'ÉPARGNE
SCOLAIRES EN FRANCE DEPUIS 1874 (JANVIER).

Date des relevés	Nombre des caisses d'épargne scolaires.	Nombre des livrets ou des élèves épargnants.	Total des épargnes en dépôts sur ces livrets.
1874	7
1877	8,033	143,272	2,984,352 fr.
1880	14,372	804,845	6,403,773 "
1883	19,433	395,867	9,064,583 "
1886	23,980	491,160	14,934,268 "

Ces vingt - quatre milles caisses d'épargne scolaires ont été organisées volontairement par les instituteurs ; les autorités supérieures se sont bornées à témoigner de leur sympathie pour cette institution nouvelle, en tenant bon compte du dévouement intelligent montré par les instituteurs et les inspecteurs locaux dans

le service des caisses d'épargne scolaires ; les autorités locales, maires, conseillers généraux et municipaux, ont encouragé les instituteurs par des médailles spéciales et en fournissant des menus frais des imprimés.

Mais les instituteurs ont fait œuvre de libre dévouement, et ça été une grande épreuve, et c'est un grand honneur pour le corps de l'enseignement primaire en France.

Dans chaque école, les élèves usent librement de la caisse d'épargne scolaire ; le nombre moyen des écoliers épargnants s'est constamment maintenu à 20 ou 21 par école ; ce qui représente environ le tiers des élèves fréquentant, et en général les élèves les plus âgés.

Les sommes épargnées sont bien

dans la mesure des épargnes personnelles de l'écolier ; soit en moyenne 15 centimes par semaine de l'année scolaire.

Ainsi, cet exercice scolaire de l'épargne est bien organisé et fonctionne, en France, suivant l'esprit qui lui convient.

C'est pourquoi les hommes d'Etat et les éducateurs étrangers, les plus soucieux du progrès moral des peuples, s'autorisent chez eux de ce modèle de la France pour provoquer l'émulation de leurs instituteurs.

Ainsi dernièrement, à Genève, à la 63^{me} réunion annuelle de toutes les sociétés cantonales d'utilité publique de Suisse, un des notables Genevois, M. Ed. Fatio, administrateur de la caisse d'épargne à Genève, faisait

adopter un vœu pour la propagation des caisses d'épargne scolaires en Suisse, en présentant un rapport approfondi, où nous lisons les passages suivants :

“ J'ose espérer qu'un jour viendra, et cela avant longtemps, où tout enfant de nos écoles suisses aura un carnet de la caisse d'épargne.

“ Pourquoi resterions-nous en arrière d'autres pays voisins, de la France ? M. de Malarce, l'organisateur des caisses d'épargne scolaires, a réussi, en quelques années, grâce à son activité infatigable et à sa parfaite connaissance des questions d'administration et d'éducation, à les établir non seulement en France, mais encore dans la plupart des pays

à perfectionner la marche de celles qui existaient. Et M. le docteur Guillaume, directeur du pénitencier de Neuchâtel, a lu, à l'assemblée de la société suisse de statistique, le 5 octobre 1884, un mémoire parfaitement clair et complet, que la plupart d'entre vous ont entendu, et qui est appuyé sur ces trois questions résolues par la méthode de M. de Malaree :

“ 1° Rendre le mécanisme aussi facile et aussi simple que possible ;

“ 2° Réduire au minimum la tâche et la responsabilité de l'instituteur ;

“ 3° Donner à la caisse d'épargne scolaire toute sa valeur éducative.

“ Cet enseignement de la méthode, du caractère et des effets éducatifs des caisses d'épargne scolaires devrait

exister dans toute école normale, afin de former les instituteurs et les institutrices à la pratique de cette branche d'éducation. ”

Voici maintenant, d'après les derniers rapports publiés, l'état des caisses d'épargne scolaires, dans les pays étrangers où cette institution est le plus en progrès :

L'Italie : 3,456 caisses scolaires. (Le nombre des livrets n'est pas indiqué.)

La Hongrie : 691 caisses, dont 517, qui ont produit leur situation en 1885, montrent 23,494 écoliers épargnants, avec un total de dépôts de 381,185 francs.

L'Allemagne : 717 caisses, avec 54,850 écoliers épargnants, ayant un stock en dépôt de 673.750 francs.

L'Angleterre comptait, au dernier relevé publié, 2,105 caisses d'épargne scolaires seulement, établies dans 1,008 localités.

Toutefois, à Liverpool, la seconde ville d'Angleterre, la mieux munie et la mieux servie pour cette nouvelle branche d'éducation, grâce à l'action dévouée d'un éminent administrateur M. Thos. B. Newton, on compte aujourd'hui 74 écoles ayant des caisses d'épargne scolaires, avec 7,329 écoliers épargnants, qui représentent un tiers du total des écoliers fréquentant ces écoles.

On voit que, dans cet ordre de progrès, la France est de beaucoup au premier rang de tous les grands pays civilisés.

Et nous pouvons ainsi avoir une certaine confiance dans l'avenir, en voyant comment les jeunes générations apprennent à régler leurs facultés, leur vie, à renforcer leurs énergies morales, afin que le travail ne produise pas seulement de la richesse, mais, pour le bon usage des biens, un bien-être durable, sain et heureux.”



Maintenant, voici quelques-unes des dispositions de l'acte d'incorporation de la Banque d'Epargne Scolaire, sanctionné le 2 juin 1886.

D'abord les personnes dont les noms suivent composent le bureau provisoire de l'administration de la banque : Messieurs Joseph Tassé,

Gustave A. Drolet, chevalier de la Légion d'Honneur, Joseph M. Loranger, C. R., Benjamin Globensky, C. R., Joseph Royal et Louis Wilfrid Sicotte.

“ Le principal siège d'affaires de la banque sera en la cité de Montréal et des succursales pourront être établies dans toutes les cités, villes ou villages où les directeurs le jugeront à propos.

“ Le capital social sera de \$200,000, en actions de \$25 chaque, dont \$50,000, devront être souscrites et versées en argent, et déposées dans quelque banque incorporée de la province de Québec, avant que la banque ne soit organisée par l'élection de ses directeurs ; mais aussitôt que ce montant aura été souscrit et versé, les

directeurs provisoires convoqueront une assemblée des souscripteurs pour l'élection des directeurs en conformité des dispositions du présent acte ; et à cette assemblée il sera élu sept actionnaires possédant les conditions d'éligibilité requises, pour gérer les affaires de la banque ; le reste des actions du capital social sera émis au fur et à mesure de l'accroissement des affaires de la banque, selon que l'ordonnera le ministre des finances.

“ La Banque placera ses deniers, y compris son capital versé, en effets publics du Canada ou d'aucune de ses provinces, ou sur débentures émises par la corporation de toute cité ou de tout comté, mais pas autrement.

“ Les directeurs de la banque pourront faire décréter et établir, avec la

faculté d'y faire des additions ou modifications, les statuts, règles et règlements qu'ils jugeront convenables et nécessaires pour la gestion régulière des affaires de la banque,—pour la protection et l'avantage des déposants,—pour la gouverne des directeurs et officiers et pour la direction générale de la banque,—pour la perception et collection des deniers dans les écoles, académies, collèges, couvents, usines, et manufactures, et chez les patrons ; et ces statuts, règles et règlements seront obligatoires pour la banque et ses officiers et pour les déposants ; pourvu toujours que les statuts, règles et règlements qui seront faits sous l'autorité du présent acte ne soient pas contraires à aucune disposition expresse des lois en vigueur,

et pourvu aussi qu'ils n'aient aucune force et vigueur après la prochaine assemblée des actionnaires de la banque qui aura lieu après que ces statuts auront été passés, à moins qu'ils ne soient approuvés à cette assemblée ; ces statuts, règles et règlements devront être transcrits dans un livre tenu au bureau de la banque et ouvert à l'inspection des déposants pendant les heures du bureau.

“ Les directeurs pourront créer un fonds de réserve sous forme de garantie pour les déposants contre les pertes provenant des placements opérés en leur nom, lequel fonds de réserve sera composé du montant du capital souscrit et versé, et des profits de la banque provenant de ces placements, après paiement aux déposants

du taux d'intérêt qui sera fixé par les directeurs, et après liquidation des frais d'administration, dettes et dépôts.

“ Les directeurs de la banque devront faire au gouverneur en conseil des rapports des opérations de la banque, conformément aux dispositions de l'acte 36 Vict. chap. 72 et de l'acte 44 Vict. chap. 8.

“ Tout actionnaire possédant \$500 d'actions pourra être nommé directeur.”

Comme on le voit, le projet de M. Sicotte, qui mérite notre encouragement à tant de titres, offre de grandes garanties de succès. Une somme considérable de travail a déjà été accomplie, et nous ne saurions trop faire

connaître et encourager l'établissement dans notre pays d'une institution si avantageuse. Cette question s'impose à la considération de la classe dirigeante de notre province, et il n'y a aucun doute que l'enseignement pratique de l'économie produira les meilleurs effets, au point de vue de la colonisation et de la fortune publique.

ALPHONSE GAGNON.

Québec, 29 mars 1887.